

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 18 Pluviôse.

(Ère vulgaire)

Vendredi 6 Février 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des Moulins, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er} pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HORNIES, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

ALLEMAGNE.

De Mulheim, le 13 janvier.

Le Rhin, dans la nuit du 16 au 17, s'est rouvert tout-à-coup, à notre grand étonnement; & hier il s'est débordé pendant toute la journée; mais, dans la nuit dernière, il a repris de nouveau, & il est si ferme, qu'il y a lieu de croire qu'il tiendra jusqu'à la fin des froids.

Les bagages de l'état-major, qui sont au quartier-général, ont été empaquetés & partiront d'ici; mais les personnes attachées à cet état-major resteront encore ou ne s'éloigneront pas d'ici, puisqu'on prétend que si le quartier-général se déplace, il sera transféré à Mehrheim, où il étoit auparavant.

Il arrive toujours beaucoup de déserteurs français; tous se plaignent d'une grande disette; ils disent que tous les chevaux & bêtes à cornes ont été enlevés dans les endroits dont les français ont pris possession.

Les français n'exercent aucune cruauté dans les lieux qu'ils occupent; ils n'employent même pas la rigueur pour se faire livrer tout ce qui se trouve à leur convenance; ils demandent les choses avec beaucoup de politesse, & ces manières forcent les habitans à se montrer généreux.

Nous attendons demain un renfort pour notre garnison; il consiste en un régiment d'infanterie & un escadron d'hussards, qui seront suivis de plusieurs autres des deux armes. On assure qu'on va rassembler un corps très-considérable dans nos environs pour couvrir nos frontières.

Dans ce moment, les français ne doivent pas être très en force, car ils affectent de vouloir entretenir une bonne intelligence avec nous: ils ont manifesté des attentions complaisantes. Un officier est venu s'informer si l'on étoit content de la conduite des avant-postes, & a promis que

le moindre désordre de leur part seroit sur-le-champ redressé.

Soient les lettres du Bas-Rhin, les Français furent reçus à Mayence à bras ouverts par les habitans. A Nimègue, les bourgeois sont aussi très-contens de leurs nouveaux hôtes. Ce qui les charme sur-tout, c'est la parfaite égalité que les Français ont introduite chez eux. Le magistrat de cette ville est composé de gens de toutes les religions, & c'est un juif qui remplit les fonctions de maire. Les cérémonies du culte ont lieu comme par le passé; cependant il est défendu de sonner les cloches, parce qu'elles sont destinées à servir de signe d'alarme. A Xanten, on se sert d'un des temples les plus magnifiques pour magasin.

Les Anglais & les Hollandais s'enfoncent dans l'intérieur de la Hollande, & les Impériaux vers Wesel. En cas de siège, les troupes autrichiennes entreroient dans la ville. La régence & la chambre de Cleve s'y trouvent encore; mais si le péril augmente, elles partiront pour Minden.

On prétend qu'hier soir 5000 hommes de troupes fraîches sont arrivées à Cologne.

Neuried, le 23 janvier. — Suivant les nouvelles de Linz, le Rhin est entièrement gelé depuis Unkel jusqu'à Linz, & même jusqu'au dessus de Bricbig. Hier il a pris aussi à Andernach, mais seulement pendant 10 minutes, & il s'est rouvert de nouveau. Ici les glaçons vont fort lentement, & l'on craint que le Rhin ne prenne aussi devant notre ville, si le froid dure encore 48 heures.

Le troisième bataillon de Wartensleben est parti d'ici pour Linz.

A Coblenze, les Français ont pillé toutes les maisons de la noblesse. Ils ne s'en sont pas tenus là; ils ont emporté les portes, boiseries, parquets & fenêtres de ces maisons.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 12 janvier.

La grande flotte de l'amiral Howe n'étoit pas encore sortie le 9, mais elle devoit mettre au premier jour à la voile, pour escorter la flotte marchande des Indes occidentales jusqu'à une certaine hauteur.

L'escadre de l'amiral Peyton, qui doit partir pour les Indes orientales, se trouve retenue dans les Dunes.

Notre envoyé, M. Dracke, qui a été jusqu'ici à Gènes, est arrivé ici.

Le prince Guillaume de Gloucester est revenu ici de Hollande.

Le duc & la duchesse d'York resteront cet hiver à Londres.

Des lettres de Falmouth mandent que des vaisseaux de guerre françois ont pris la flotte chargée de vins d'Orporto.

H O L L A N D E.

Extrait d'une lettre particulière de Leyde, du 22 janvier.

Notre patrie avoit conquis autrefois sa liberté, mais elle s'en est vue successivement dépouillée par des hommes puissans, qui ne feignoient de la protéger que pour la faire tourner à leur avantage particulier. L'Angleterre, le stathouder, le roi de Prusse lui-même, ne cessent de nous crier que, sans leur assistance, nous ne serions jamais libres : c'étoit bien là le cas du *timeo danaos*. L'expérience nous a enfin ouvert les yeux, & nous a inégalement convaincus que la liberté des Provinces-Unies ne pouvoit être garantie & assurée que par un peuple libre; c'est ce qui nous a jetés dans les bras des républicains françois, & c'est ce qui nous a déterminés à adopter des mesures promptes pour les recevoir, eux & le don qu'ils nous apportent, avec tous les transports de la joie & de la reconnaissance.

Pour remplir ce grand dessein, nos braves citoyens se sont assemblés dimanche matin, 18 de ce mois, à l'hôtel de ville, & après avoir exigé de la chambre des bourgeois-maîtres, que le conseil-général de la commune, qui étoit convoqué pour cinq heures & demie du soir, s'assemblât à l'instant même, il a demandé :

1°. Que les armes qu'on avoit arrachées en 1787 d'une manière violente & infâme, des mains de cette bonne bourgeoisie, lui fussent immédiatement restituées;

2°. Que tous les vils suppôts de la tyrannie, soudoyés & armés par les magistrats actuels pour se maintenir en place contre le vœu unanime de la bonne bourgeoisie, fussent désarmés dans le jour.

3°. Qu'il soit enjoint, au nom du peuple, par le magistrat, au commandant militaire de la garnison stathouderienne, d'obéir en tout point à la volonté du peuple.

Le conseil-général de la commune a cru trouver grâce aux yeux de ces concitoyens irrités, en consentant à l'instant même à ces trois demandes. Tant il est vrai qu'un peuple qui veut fortement la liberté, sait surmonter tous les obstacles. La publication solennelle en a été faite peu de tems après, & le même soir le désarmement des instrumens aveugles du despotisme municipal, s'est opéré sans obstacle.

Tout s'est passé dans le meilleur ordre; sans que personne ait émis un vœu contraire.

Le jour suivant 19, toute la bourgeoisie a été convoquée dans une des plus vastes églises : un de nos amis y a fait un discours très-éloquent, propre à électriser les esprits, & à les engager à poursuivre courageusement dans la carrière révolutionnaire avec la même fermeté & la même sagesse. Des applaudissemens unanimes ont couvert souvent la voix de l'orateur.

On a procédé immédiatement à l'élection de 20 citoyens éclairés, jouissant de l'estime générale, & indépendans par leur fortune; ils ont été chargés de représenter provisoirement, pendant l'espace d'un mois, les habitans de Leyde, sous leur responsabilité individuelle.

L'élection finie, les membres élus ont immédiatement déclaré la régence déchuë; ils ont prêté individuellement le serment de maintenir les droits & les intérêts de cette commune avec tout le zèle possible, & ils ont pris l'engagement solennel de se démettre des fonctions qui venoient de leur être confiées, à l'expiration d'un mois, ou même plutôt, si le peuple le desire ainsi.

Le drapeau tricolor flotte sur nos remparts & sur la tour de la maison commune, & dans l'instant même le conseil provisoire vient de faire publier la proclamation suivante :

« Le conseil provisoire, élu par la commune de Leyde, pour gérer les affaires pendant l'espace d'un mois, considérant que quelques habitans de cette ville, par un scrupule de conscience, pourroient désirer d'être libres d'un serment qu'on a exigé d'eux d'une manière tyrannique & illégale en 1788, & que d'autres pourroient supposer encore quelque force à cet engagement en faveur des états illégitimes & intrus, & de la maison stathouderienne; maison qui, de tout tems, a causé la ruine de notre patrie, a cru devoir satisfaire aux desirs de ces concitoyens & leur ôter toute inquiétude à cet égard. En conséquence, il déclare, au nom de la commune de Leyde, que la forme de gouvernement illégale introduite ou plutôt affermie par l'invasion prussienne de 1787, doit être considérée comme sans effet & de nulle valeur; que tous les habitans qui ont prêté le serment dans quelque qualité que ce puisse être, en sont relevés par la présente, &c.

» Fait à Leyde, ce 20 janvier 1795. Suivent les signatures des dix-sept membres. Les trois autres, Habins, Blanv & van Lervoeld, étant absens pour cause de la patrie ».

Etoit signé, C. DE PECHER, secrétaire.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 12 pluviôse (31 janvier, v. st.)

Quand l'invasion de la Belgique par les armées victorieuses de la république, fut regardée comme impossible à éviter, la plupart des chapitres, riches abbayes, couvens & autres églises, firent passer dans l'étranger une partie de leur argent, de même que toute leur argenterie & effets précieux. La majeure partie de toutes ces choses furent déposées en Hollande, asyle que l'on regardoit comme sûr. Les généraux républicains, bien informés de ces circonstances, ont donné les ordres les plus précis dans les provinces soumises, pour découvrir où ces trésors pouvoient être cachés. Les peines prises à cet égard n'ont point été infructueuses, puisque l'on apprend que dans différentes villes, & notamment à Dordrecht, plusieurs dépôts contenant des especes, & un grand

nombre d'objets précieux, comme calices, encensoirs, reliques, chasses *miraculeuses*, &c., viennent d'être découverts & saisis. L'on ne tardera pas à faire passer en France tous ces divers attirails consacrés depuis une longue suite de siècles par la superstition : passés au creuset national, ils deviendront des signes représentatifs utiles.

L'on sait que la province de Gueldre a toujours été connue par un attachement fanatique à la maison d'Orange. Dans la dernière révolution, terminée si malheureusement en 1787, elle en a donné des preuves nouvelles par son acharnement contre le parti patriote. Aujourd'hui, les habitans de cette province sont bien changés; ils maudissent les alliés & sur-tout les Anglais, par qui ils ont été dépouillés de la manière la plus infâme. En comparant la conduite de ces derniers avec la loyauté française, ils sont étonnés d'avoir pu ajouter foi aux calomnies débitées avec astuce par l'aristocratie, contre ces cohortes de républicains qui ne connoissent d'autre intérêt que celui de leur patrie, & d'autre amour que celui de la gloire.

Parmi les différentes prises faites nouvellement par les français sur le territoire hollandais, on compte douze chaloupes canonnières trouvées sur la Merve; elles portent chacune une pièce de 12 ou de 24: deux jolies frégates anglaises chargées de rhum & d'autres liqueurs, & deux bries de la même nation armés & équipés.

Il passe encore assez fréquemment par cette ville, des corps de l'armée de Sambre & Meuse, qui se rendent en Normandie. Il est très-probable qu'il s'agit d'une expédition contre l'Angleterre, au retour de la belle saison.

Nous apprenons que les états de la province de Hollande ont commencé leurs nouvelles séances, par l'abolition du stadhoudérat & la proclamation des droits de l'homme. Ils vont d'abord s'occuper avec les députés des autres provinces à former une constitution aussi populaire que l'ancienne l'étoit peu.

Un courrier arrivé ici de la Haye, a apporté la nouvelle heureuse de la prise de toute la flotte hollandaise, retenue par les glaces dans le Texel, & les ports de Briel & de Helvoet-Slays. Elle est composée de plusieurs vaisseaux de ligne, d'un grand nombre de frégates, cuters, sloops & autres bâtimens de guerre.

F R A N C E.

De Paris, le 18 pluviôse.

La conduite réciproque des Français & des Hollandais dans les Pays-Bas, offre dans ce moment à toute l'Europe un spectacle vraiment inconnu dans les annales de l'histoire. C'est contre cette réunion fraternelle de deux peuples, amis de leur liberté, que viennent se briser toutes les calomnies des cours & de leurs satellites. Il n'a fallu ni canons ni massacres pour que les Bataves & les Français s'entendissent; & dès l'instant que les prétendus protecteurs des premiers se sont éloignés, la guerre a fini avec eux. Quelle belle leçon pour tant de nations qui ont besoin de la paix! qu'elles apprennent, par l'exemple de la Hollande, à quel prix la république française la leur donnera! Ce prix est tout simplement un amour vrai de la liberté.

Toutes les lettres de la Hollande sont remplies des témoignages d'affection & de cordialité que les deux nations se donnent. S'il faut en croire quelques détails particuliers, les forces navales des deux républiques ne tarderont pas à se réunir pour aller venger sur Albion elle-même les

les longs outrages qu'elle a fait à leur commerce. On présume que les nombreux bâtimens de guerre trouvés dans le Zuyderzée & dans le Texel, arboreront le pavillon de la liberté & feront voile, avec l'escadre française, vers cette terre qui paroît enfin lasse de menacer la nôtre.

Au rédacteur des Nouvelles Politiques.

C I T O Y E N ,

Je n'ai point réclamé auprès du comité de salut publique contre le rapport du citoyen Boissy, qui tend à encourager les manufactures d'horlogerie établies à Besançon, comme vous l'avez dit dans votre feuille du 8 pluviôse. Comment imaginer, en effet, que je puisse réclamer contre un rapport qui tend à encourager une manufacture française?

J'ai seulement écrit une lettre particulière au citoyen Boissy, pour lui observer que, dans son rapport, il avoit commis une erreur de date, d'où sembloit résulter une inculpation contre Genève.

Je vous prie de rendre publique ma lettre & sa réponse.

Signé REYBAZ, ministre de Genève.

Le citoyen Reybaz, ministre de la république de Genève près la république française, au citoyen Boissy, représentant du peuple français et membre du comité de salut public.

Paris, 9 pluviôse, an 3^e de l'ère républicaine.

C I T O Y E N R E P R É S E N T A N T ,

Dans votre rapport à la convention nationale, relatif aux ateliers d'horlogerie ouverts à Besançon, séance du 4 nivôse, vous avez dit (extrait du *Moniteur* du 11 nivôse, page 407): « La manufacture de Fercy fut florissante tant que Voltaire put intéresser l'Europe entière à ses succès; elle cessa d'être avec lui: mais, en 1793, des artistes & des négocians en horlogerie, persécutés dans les manufactures étrangères, parce qu'ils unissoient leurs vœux aux nôtres pour les succès de la liberté, quitterent Genève, Neuchâtel & Londres, & se retirèrent à Besançon ».

Le gouvernement de Genève m'a chargé, citoyen, de vous exprimer combien il a été affecté de cette accusation, dans la bouche d'un homme dont la confiance qu'il inspire, est en proportion de l'estime dont il jouit, & qu'il mérite à tant de titres. Il n'a pu penser que vous eussiez volontairement uni Genève aux autres pays que vous avez cru pouvoir accuser de persécution contre les amis de la révolution française.

Genève a prouvé de plus d'une manière & depuis trop long-tems, son amour de la liberté, pour pouvoir jamais être accusée d'en persécuter les amis; & s'il est sur-tout une époque où une semblable accusation ne puisse pas frapper sur elle, sans doute c'est l'année 1793.

Alors le peuple souverain de Genève avoit renversé son ancienne aristocratie, si long-tems protégée contre lui par le despotisme français; alors l'égalité avoit été proclamée à Genève; alors Genève avoit une constitution purement démocratique.

Si les considérations de l'intérêt particulier d'une nation pouvoient être mises à côté de la puissance de ses principes, vous sentez que l'intérêt de Genève lui auroit constamment défendu de persécuter ses artistes & de les forcer à s'éloigner d'elle.

Je vous prie, citoyen représentant, de vouloir bien

ne faire une réponse, & de m'autoriser à la rendre publique à la suite de ma lettre.

Signé, REYBAZ.

Le représentant du peuple Boissy, au citoyen Reybaz, ministre de la république française.

Paris, le 11 pluviôse, au 5^e. de la république française.

Le gouvernement de la république de Geneve, citoyen, m'a rendu justice quand il a pensé que ce n'étoit pas volontairement que j'avois fait porter sur Geneve une inculpation que je suis bien convaincu qu'elle ne mérite pas, du moins quant à l'époque dont j'ai parlé (l'année 1793).

Je savois que l'ancienne aristocratie genevoise traitoit mal les amis de la liberté. Je ne pouvois oublier sur-tout que le patriote Auzieres, maintenant l'un des coopérateurs de la manufacture de Besançon, avoit été exilé de sa patrie il y a plusieurs années, & réduit à recevoir un asyle de la bienfaisance de Voltaire. Ce souvenir qui s'est trouvé séparé, dans ma pensée, du souvenir de votre révolution, m'a fait unir, dans mon rapport, Geneve à Neuschâtel & à Londres. Le reproche fait à Geneve, comme aux deux autres gouvernemens dont je parle, étoit donc juste, l'époque seule ne l'étoit pas. Il n'y a donc de ma part qu'une inadvertence, mais cette inadvertence peut donner lieu à une erreur que je m'empresse de prévenir.

Je déclare avec plaisir que ce n'est pas de Geneve libre, de Geneve régénérée que j'ai voulu parler, mais seulement de ses anciens oppresseurs.

Vous pouvez, citoyen, donner à ma lettre la publicité que vous jugerez convenable. Salut & fraternité.

Signé, Boissy.

CONVENTION NATIONALE

Séance du 17 pluviôse.

(Dans la séance d'hier soir, on a procédé par la voie de l'appel nominal au renouvellement du bureau. Le citoyen Barras a été élu président. Les nouveaux secrétaires sont : Lawrens, Ysabreau & Bion.)

Il n'est pas de jour où l'on ne dévoile à la convention quelque nouveau forfait des tyrans qu'elle a abattus le 9 thermidor ou de leurs bourreaux.

Jean-de-Brie écrit de Carpentras : il trace l'épouvantable tableau de la misère où se sont trouvés réduits les malheureux habitans de Bédoin ; manquant de pain, de vêtemens, de tout ; il a fait ce qu'il a pu pour adoucir leurs maux ; au nombre de ceux à qui il a fait distribuer des secours, se trouve une vieille & pauvre femme qui s'est cassée le bras pour être tombée en voyant fuir son mari ; ce n'est pas, dit le représentant, le seul exemple de cette espèce.

L'assemblée a plusieurs fois frémi à ce récit.

On a demandé l'approbation des mesures prises par Jean-de-Brie.

Dumont a pensé que l'assemblée devoit se prononcer d'autant plus positivement, qu'il falloit une fois pour toutes bien prouver aux buveurs de sang, aux lions endormis, qu'ils ne reproduiroient pas leur atroce système, quoiqu'ils n'en aient pas encore perdu l'espérance : Dumont dit que c'est pour nous ramener aux jacobins qu'on excite des mouvemens depuis quelques jours ; toute la différence, c'est qu'en substitue des jacobins poudrés aux jacobins crasseux.

Dumont est applaudi, & la proposition décrétée, ainsi que l'insertion au bulletin.

On lit ensuite une lettre des administrateurs du district de Mayenne, en date du 11 pluviôse.

Après avoir félicité la convention sur les principes qui la guident invariablement, & en faveur desquels dépose si puissamment la continuité de nos succès, ces administrateurs lui font passer une lettre circulaire, écrite le premier pluviôse de l'an 2^e. , par l'accusateur public près la commission militaire & révolutionnaire de leur département : elle est bien propre à faire connoître les agens du système de terreur, & de ceux qui gouvernoient alors la France. La voici :

Laval, le 1^{er} pluviôse, l'an 2^e.

L'accusateur-public près la commission militaire et révolutionnaire du département de la Mayenne, aux municipalités et comités de surveillance dans toute l'étendue du département.

CITOYENS,

« Ils sont passés ces tems de modération & d'insouciance, où vous laissâtes les ennemis de la patrie tranquillement vaguer sur le sol de la liberté : la justice nationale est à l'ordre du jour pour faire tomber la hache de la loi sur la tête des traîtres & des parjures. Rangez dans cette classe les tolérans, les fanatiques, les royalistes & autres aristocrates que la république met hors de son sein.

» Sur ce fondé & en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, je vous déclare que pas une commune n'existe qui ne contienne de ces monstres. Toute municipalité ou comité de surveillance qui ne fera pas traduire à la maison d'arrêt de son district des accusés, & qui ne feroit pas entendre contre chacun d'eux au moins deux témoins de leurs dires ou actions, sera réputée les receler ou les favoriser, & par ce fait, se trouvera à ma diligence, de jour ou de nuit, incarcérée sur mon réquisitoire.

» Purgeons, républicains, & n'épargnons rien ; le salut de la patrie l'exige impérieusement ; votre propre liberté vous en fait un devoir.

« Vous consignerez la présente sur vos registres, & vous en accuserez la réception au district de votre arrondissement ; & nous, nous promènerons la guillotine révolutionnaire sur les lieux où votre vigilance aura traduit les coupables ».

Salut & fraternité.

Signé, VOTELER, accusateur public.

Il seroit difficile de peindre l'horreur qu'a jetée dans l'assemblée ce monument d'une tyrannie dont les annales du monde n'offrent & n'offriront, il faut l'espérer, jamais d'exemple.

L'assemblée a décrété le renvoi au comité de sûreté générale.

Un membre, en parlant sur cette lettre, cite le fait suivant : D'Autichamp, l'un des chefs des rebelles, avoit été pris ; il devoit, aux termes des décrets, être traduit à Paris ; il fut guillotiné sur les lieux : on mit ensuite sa tête dans de l'esprit de vin, & on l'exposa sur la porte de sa maison.

L'épouvantable invoque des mesures sévères contre les auteurs de pareilles atrocités, contre les voleurs, les dilapidateurs.

Oui, s'écrie Thibaut, contre tous ces voleurs, ces égoïstes, ces égoïstes qu'on appelle aujourd'hui les patriotes persécutés.